

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	18	18 + 3

Date de convocation 4 mai 2023

Date d'affichage 4 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mai à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Valérie PELLERIN, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER et Julien SEYSSEL.

Représentés : Denis PHILIPPE représenté par Jean-Yves BRUNEAU, Annie SALAMI représentée par Véronique STOLTZ, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Laurence FOURNIER.

Absent excusé : Laurent JÉROME

Vincent Blanchot a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMAN est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Création de poste d'agent d'accueil et de communication

N° de délibération : 20230525

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le contrat d'accompagnement à l'emploi de madame Vanessa MARSAT, au poste d'agent d'accueil et de communication, arrive à son terme le 23/05/2023.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le maire rappelle la carrière de l'agent :

Madame Vanessa MARSAT est sous contrat avec la collectivité depuis mai 2022.
L'agent a été recrutée sur un contrat d'un an en partenariat avec CAP EMPLOI dans le cadre de Parcours Emploi Compétence.

Ce poste correspond à un besoin permanent et il y a lieu de régulariser la situation de madame Vanessa MARSAT qui exécute les missions suivantes :

- Accueil physique et téléphonique des usagers
- Enregistrement courrier arrivée et départ
- Gestion de la messagerie de la collectivité
- Recensement militaire
- Gestion du cimetière et de l'état civil
- Gestion des locations de salle et du matériel
- Tenue de la régie recette
- Gestion du site internet, bulletin municipal et de la newsletter
- Gestion du panneau électronique d'information
- Relation avec la presse
- Organisation et gestion des cérémonies et des différentes manifestations communales

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions citées ci-dessus.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose à l'assemblée de créer, à compter du 23/05/2023 un emploi permanent d'accueil et de communication relevant de la catégorie hiérarchique c, du grade relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs et à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire. Toutefois, il demande à l'organe délibérante l'autorisation à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°, 2°, 3°, 4°, 5° ou 6° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

DECIDE de créer un emploi permanent sur le grade correspondant au cadre d'emploi des adjoints administratifs relevant de la catégorie hiérarchique c pour effectuer les missions d'agent d'accueil et de communication à temps complet.

AUTORISE le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

DIT QUE la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2023.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
18	21	21	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Vincent BLANCHOT
Secrétaire

Nicolas MENNETRIER
Maire


